



## Signature de la première convention "plan de relance post-covid" Entre le Parc national de la Guadeloupe et la ville de Gourbeyre

Le Parc national met en place des mesures fortes visant à pallier les difficultés d'ordre sociales et économiques de ses partenaires générées par la situation actuelle liée à la COVID-19.

### 1. Un plan de relance pour qui et pourquoi ?

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, ce dispositif d'aide à la reprise économique en Aire d'Adhésion a été conçu et créé. Découlant de l'article L.331-9 du code de l'environnement, il permet d'apporter aux collectivités territoriales, d'une part, un appui technique en matière de préservation et de restauration des espaces naturels et pour la réalisation d'aménagements concernant le patrimoine naturel, culturel et paysager, d'autre part un appui financier destiné à subventionner des projets concourant à la mise en œuvre de la charte du territoire classé cœur de parc national.

### 2. Un plan de relance sur 3 axes.

Ce plan se décline sur trois principaux axes :

1. Mise à disposition d'un panier de produits et prestations marqués « Esprit Parc » pour les publics les plus vulnérables des communes.

Cette action permet de favoriser le ressourcement des populations les plus fragiles. Cela permettra également de fonder un tourisme local et d'assurer une meilleure redistribution des bénéfices des activités touristiques aux habitants de l'aire d'adhésion, ainsi que de considérer les Guadeloupéens et de les séduire comme des visiteurs.

2. Constitution d'un fond de soutien d'urgence et de solidarité territoriale à destination des collectivités partenaires.

Cet axe rend opérationnel l'Axe 3.1.1 de la charte, « Établir une relation privilégiée entre les équipes du parc national, les différentes collectivités territoriales et leurs structures associées ». Cette action permettra de renforcer les liens de partenariat avec les collectivités en montrant un engagement fort pour le développement du territoire.

3. Participation à l'écologisation des pratiques d'entretien des espaces verts dans les communes

Contact presse : Maitena JEAN  
Tél : +590 5 90 41 55 55 Fax : +590 5 90 41 55 56  
[maitena.jean@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:maitena.jean@guadeloupe-parcnational.fr)

Parc national de la Guadeloupe  
Montéran - 97120 Saint-Claude



Cet axe rend concret les orientations 2.1.2 « Favoriser la nature ordinaire tout en développant une meilleure connaissance des usages » et 2.2.3 « Travailler et vivre en accord avec la nature » de la charte.

L'entretien des espaces verts d'une commune constitue un moyen efficace d'entretenir la biodiversité ordinaire, en adaptant l'entretien aux usages et en favorisant la diversité des espèces afin de limiter l'entretien, tout limitant l'usage de produits phytosanitaires.

Le Parc national de la Guadeloupe s'engage ainsi dans un dispositif de formation des agents communaux en lien avec le CNFPT.

### **Comment ce dispositif est mis en place à Gourbeyre ?**

Le Parc national de la Guadeloupe met à disposition de la commune des moyens financiers qui seront utilisés pour l'entretien nécessaire à la ré-ouverture d'espaces naturels ou publics sous gestion communale et la programmation de temps de pédagogie à l'environnement dans le cadre scolaire ou périscolaire ainsi que l'aide aux devoirs des élèves de la commune.

La commune à en outre décidé de réserver l'utilisation du montant alloué à la mise en sécurité des espaces publics de Bisdary et Valkanaërs ainsi que la valorisation de ces opérations dans le cadre de la journée « **World CleanUp Day** » **le 19 septembre 2020**.

